

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PREALABLE AU DECLASSEMENT D'UNE PORTION DE 198 M<sup>2</sup> DU DOMAINE  
PUBLIC NON CADASTRE DE LA COMMUNE SITUE A L'ANGLE DE LA RUE  
MAURICE BERTEAUX ET DE L'AVENUE WINSTON CHURCHILL

= = = = =

Par arrêté daté du vendredi 22 janvier 2021, Madame le Maire de Sucs-en-Brie a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable au déclassement d'une portion de 198 m<sup>2</sup> du domaine public non cadastré de la commune et situé aux alentours immédiat de la parcelle cadastrée section AH 194 appartenant à La Poste.

L'enquête publique susvisée se déroulera

**du 10 FEVRIER au 3 MARS 2021 inclus**

Madame Brigitte BOURDONCLE, est désignée par le Maire en qualité de commissaire enquêteur.

Un dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire seront déposés à la Mairie de Sucs-en-Brie à la Direction de l'Aménagement et du Développement Durable, 2 av. Georges Pompidou pendant toute la durée de l'enquête de **9h00 à 12h et de 13h30 à 17h30** exceptés les samedis, dimanches et jours fériés.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur ledit registre ou bien adresser ses observations par voie postale à l'adresse suivante : *Mairie de Sucs-en-Brie, Madame Brigitte BOURDONCLE, Commissaire Enquêteur, 2 av. Georges Pompidou 94 370 Sucs-en-Brie*, ou encore par courriel à l'adresse suivante [enquetepubliquedeclassement@ville-sucs.fr](mailto:enquetepubliquedeclassement@ville-sucs.fr)

Madame le Commissaire Enquêteur se tiendra également à la disposition du public, en Mairie, à la Direction de l'Aménagement et du Développement Durable, 2 av. Georges Pompidou 94 370 Sucs-en-Brie, pour recevoir les observations du public aux 2 dates suivantes :

- **Vendredi 12 février 2021 de 9h00 à 12h00**
- **Mercredi 3 mars 2021 de 14h00 à 17h00**

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront adressés à Madame le Maire et mis à disposition du public en Mairie à la Direction de l'Aménagement et du Développement Durable aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions seront également mis en ligne sur le site internet de la ville.